
Norme internationale



2788

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues

Documentation — Guidelines for the establishment and development of monolingual thesauri

Deuxième édition — 1986-11-15

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2788:1986](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a35311b3-2630-45f6-b669-b0fbbcecd059/iso-2788-1986>

CDU 025.48

Réf. n° : ISO 2788-1986 (F)

Descripteurs : documentation, indexation, recherche de l'information, thésaurus, thésaurus monolingue, préparation, règlement.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 2788 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Documentation*.

[ISO 2788:1986](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a35311b3-2630-45f6-b669-601bbcccd059/iso-2788-1986)

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 2788:1974), dont elle constitue une révision technique.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Sommaire

Page

0	Introduction	1
1	Objet et domaine d'application	1
2	Références	2
3	Définitions	2
4	Symboles et abréviations	3
5	Contrôle du vocabulaire	4
6	Termes d'indexation	4
6.1	Généralités	4
6.2	Forme des termes	5
6.3	Choix de la forme singulier ou pluriel	6
6.4	Homographes ou polysèmes	7
6.5	Choix des termes	7
6.6	Notes explicatives et définitions	9
7	Termes composés	9
7.1	Généralités	9
7.2	Termes devant être retenus sous forme composée	10
7.3	Termes devant être décomposés syntaxiquement	11
7.4	Ordre des mots dans les termes composés	13
8	Relations de base dans un thésaurus	13
8.1	Généralités	13
8.2	La relation d'équivalence	13
8.3	La relation hiérarchique	15
8.4	La relation associative	17
9	Présentation des termes et de leurs relations	19
9.1	Généralités	19
9.2	Présentation alphabétique	19
9.3	Présentation systématique	21
9.4	Présentation graphique	24
10	Gestion de l'élaboration d'un thésaurus	29
10.1	Méthodes de compilation	29
10.2	Enregistrement des termes	30
10.3	Vérification des termes	30
10.4	Spécificité	30
10.5	Admission et suppression de termes	30
10.6	Utilisation de matériel informatique	30
10.7	Forme et contenu d'un thésaurus	31
10.8	Questions diverses	31
	Annexe — Symbolisation des relations thésaurales	32

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 2788:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a35311b3-2630-45f6-b669-b0fbbcecd059/iso-2788-1986>

Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues

0 Introduction

L'efficacité d'une indexation matière comme moyen d'identification et de recherche de documents dépend de la qualité du langage d'indexation. Ceci s'applique à tout système dans lequel le choix des termes d'indexation repose sur des décisions intellectuelles humaines, y compris les systèmes dans lesquels on utilise un ordinateur pour mémoriser et manipuler les termes ou pour identifier les documents associés aux termes ou combinaisons de termes assignés par un indexeur.

L'indexeur doit accomplir trois tâches principales :

- déterminer le sujet des documents;
- choisir les termes dont l'ensemble caractérise le sujet;
- indiquer les relations entre les concepts représentés par ces termes.¹⁾

La première de ces opérations est décrite séparément dans l'ISO 5963. Les deuxième et troisième opérations ne concernent pas seulement l'indexeur mais aussi l'utilisateur de l'index. La présente Norme internationale traite certains aspects du choix des termes puisqu'elle inclut les procédures recommandées pour le contrôle du vocabulaire, mais elle traite plus particulièrement des moyens pour établir et présenter certaines relations entre les termes d'indexation.

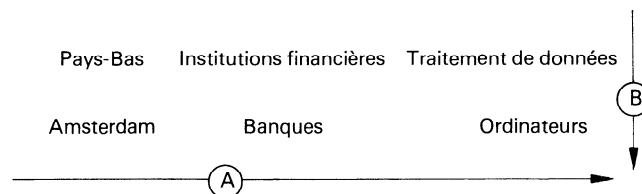
On peut distinguer deux sortes de relations entre les termes :

- des relations syntaxiques ou *a posteriori* entre l'ensemble des termes qui résume le sujet d'un document. Par exemple, un indexeur s'occupant d'un travail sur «l'ordinateur dans les banques à Amsterdam» peut assigner trois termes au document : «Banques», «Ordinateurs» et «Amsterdam». Dans un système post-coordonné, la relation entre ces termes n'est pas indiquée explicitement, et le document serait retrouvé si l'un quelconque ou tous ces termes étaient utilisés comme clés de recherche. Dans un index pré-coordonné les relations entre les termes peuvent être exprimées de différentes façons, par exemple par des symboles exprimant des relations spécifiques, par la position des termes à l'intérieur de chaque entrée, par leur typographie ou par la ponctuation qui les accompagne. Dans cet exemple, les termes ne sont pas normalement associés suivant les

structures communes de référence et leurs relations peuvent donc être considérées comme dépendantes du document.

- des relations *a priori* ou relations thésaurales entre des termes assignés à des documents et d'autres termes qui, parce qu'ils font partie de structures communes de référence, sont présents implicitement. Dans l'exemple ci-dessus, le terme «Banques» implique un terme plus large tel que «Institutions financières»; «Ordinateurs» est associé mentalement au terme «Traitement de données», et «Amsterdam» implique la localisation plus large «Pays-Bas». N'importe lequel de ces termes associés mentalement peut servir à l'utilisateur pour aborder l'index matière. Ces relations sont indépendantes des documents puisqu'elles sont généralement reconnues et peuvent être établies par référence à des travaux standards tels que dictionnaires ou encyclopédies.

La distinction entre ces deux sortes de relations peut être représentée comme suit :



(A) = relations «*a posteriori*» entre termes d'indexation assignés à un document

(B) = relations «*a priori*» traitées par le thésaurus

La présente Norme internationale concerne particulièrement les relations *a priori* que l'on peut représenter dans un thésaurus, ce qui ajoute une seconde dimension au langage d'indexation, comme indiqué ci-dessus.

1 Objet et domaine d'application

1.1 Les recommandations contenues dans la présente Norme internationale sont destinées à assurer une pratique cohérente à l'intérieur d'un organisme d'indexation, ou entre des organismes différents, par exemple les membres d'un réseau. Elles ne

1) Pour des raisons pratiques, «terme» et «concept» sont parfois utilisés l'un pour l'autre.

doivent cependant pas être considérées comme des instructions impératives. Dans de nombreux cas, on décrit des procédures optionnelles, comme par exemple pour la représentation des relations entre termes sans préconiser une technique plutôt qu'une autre. Le choix de la procédure variera d'un organisme à un autre selon des décisions de gestion qui ne sont pas l'objet de cette norme. Les techniques décrites dans la présente Norme internationale sont, autant que possible, basées sur des principes généraux qui s'appliquent à tous les domaines de la connaissance. On reconnaît cependant qu'un indexeur travaillant dans un domaine limité peut quelquefois avoir à s'écarter de ces recommandations générales, et cela est notifié aux endroits nécessaires.

1.2 Autant que possible les techniques décrites dans la présente Norme internationale ne se limitent pas à une méthode d'indexation particulière, qu'elle soit post-coordonnée ou pré-coordonnée. La présente Norme internationale est, cependant, soumise aux restrictions suivantes :

a) elle traite de la présentation et de l'organisation de termes formant un sous-ensemble contrôlé d'une langue naturelle. Elle ne suggère pas de procédures pour l'organisation et la présentation de formules mathématiques ou chimiques;

b) elle est généralement basée sur la notion de «termes préférentiels» (voir 3.5);

c) son application est limitée aux organismes qui emploient des indexeurs humains pour analyser les documents et les indexer à l'aide d'un langage contrôlé. Elle ne s'applique pas aux organismes qui utilisent des techniques d'indexation entièrement automatiques pour lesquelles les termes présents dans les textes sont organisés en ensembles selon des critères pouvant être établis par ordinateur, par exemple la fréquence d'apparition ou l'adjacence de deux termes. On peut considérer, cependant, qu'un thésaurus monolingue bien construit peut être une aide précieuse pour la recherche dans ces systèmes à texte libre;

d) elle s'applique principalement aux procédures d'indexation des collections de documents classés dans des catalogues ou des bibliographies. Elle ne concerne pas l'élaboration d'index de livres, bien que certaines des procédures recommandées puissent servir à cet effet.

1.3 Les recommandations de la présente Norme internationale se rapportent aux thésaurus monolingues, sans référence aux besoins spéciaux des thésaurus multilingues, c'est-à-dire des thésaurus dans lesquels les concepts sont exprimés par des termes choisis dans plusieurs langues naturelles. L'élaboration et la mise à jour d'un thésaurus multilingue sont traitées séparément dans l'ISO 5964. Dans la mesure où les principes sur lesquels repose la présente Norme internationale peuvent être considérés comme indépendants à la fois de la langue et de la culture, ils ont aussi été adoptés comme base de la norme multilingue. Donc, les principes et procédures généraux qui s'appliquent aux deux sortes de thésaurus, sont décrits complètement dans la présente Norme internationale, mais ne sont pas repris dans l'ISO 5964.

2 Références

ISO 5963, *Documentation — Méthodes pour l'analyse des documents, la détermination de leur contenu et la sélection des termes d'indexation.*

ISO 5964, *Principes directeurs pour l'établissement et le développement des thésaurus multilingues.*

3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

3.1 document: Tout ensemble de données, imprimé ou non, susceptible d'être catalogué et indexé.

NOTE — Cette définition ne se rapporte pas seulement aux documents écrits ou imprimés sur du papier ou dans une version microforme, (par exemple livres, périodiques, diagrammes, cartes), mais aussi aux données sur support non imprimé (par exemple enregistrements informatiques, films, enregistrements sonores, etc.) et aux objets à trois dimensions ou spécimens de collection.

3.2 langage d'indexation: Ensemble contrôlé de termes choisis dans une langue naturelle et utilisés pour représenter sous forme condensée, le contenu des documents.

3.3 thésaurus: Vocabulaire d'un langage d'indexation contrôlé (voir 3.2) organisé formellement de façon à expliciter les relations *a priori* entre les notions (par exemple relations générique-spécifique).

3.4 terme d'indexation: Représentation d'une notion, de préférence sous forme de nom ou de locution nominale.

NOTE — Un terme d'indexation peut être formé de plusieurs mots et s'appelle alors *terme composé* (voir 3.7). Dans un vocabulaire d'indexation contrôlé, les termes sont considérés comme appartenant à l'une des deux catégories suivantes (voir 3.5 et 3.6).

3.5 descripteur: terme utilisé régulièrement lors de l'indexation pour représenter une notion donnée; parfois appelé «terme préférentiel».

3.6 non-descripteur: Synonyme ou quasi-synonyme d'un descripteur. Un non-descripteur n'est jamais attribué à des documents, mais est utilisé comme point d'accès dans un thésaurus ou un index alphabétique, l'utilisateur étant dirigé par une instruction (par exemple utiliser ou voir) vers le descripteur approprié; parfois appelé synonyme ou terme non préférentiel.

3.7 terme composé: *Terme d'indexation* (voir 3.4) qui peut être décomposé morphologiquement en composants distincts, chacun de ces composants pouvant être exprimé ou réexprimé par un nom susceptible de servir indépendamment de terme d'indexation.

NOTE — Les parties de la plupart des termes composés peuvent être identifiées comme suit :

a) le **cœur** ou la **tête**, c'est-à-dire le composant nominal qui désigne la classe générale de notions à laquelle le terme appartient.

Exemples :

- 1) le composant «index» dans le terme composé «index imprimés»
 - 2) le nom «hôpital» dans la locution prépositionnelle «hôpitaux pour enfants»
- b) **le distinctif** ou **modificateur**, c'est-à-dire un ou plusieurs composants qui servent à restreindre l'étendue du sens du cœur en précisant une de ses sous-classes.

Exemples :

- 1) l'adjectif «imprimé» dans le terme composé «index imprimés»
- 2) la combinaison préposition-nom «pour enfants» dans le terme composé «hôpitaux pour enfants»

Le cœur et son (ou ses) distinctif(s) peuvent s'écrire séparément comme dans «coupage à la scie» ou en un seul mot comme «oxycoupage».

3.8 relais virtuel : Terme artificiel non attribuable aux documents lors de l'indexation mais inséré dans la section systématique de certains thésaurus pour indiquer les bases logiques selon lesquelles une catégorie a été divisée; parfois appelé «indicateur de facette».

Exemples :

Selon la profession

Selon la finalité

Parties

NOTE — Voir 8.3.3 pour une identification plus complète des relais virtuels.

4 Symboles et abréviations

4.1 Les abréviations suivantes, employées tout au long de la présente norme, sont placées devant les termes. Chaque abréviation indique la relation ou la fonction du terme ou de la note qui suit, comme expliqué ci-après :

- NE** Note explicative; note attachée à un terme pour indiquer son sens à l'intérieur d'un langage d'indexation
- EM** Employer; le terme qui suit ce symbole est le descripteur quand il existe un choix entre descripteur et non-descripteur
- EP** Employé pour; le terme qui suit ce symbole est non-descripteur (synonyme ou quasi-synonyme)
- MV** Le terme qui suit est le nom de la classe la plus générale à laquelle le terme spécifique appartient; il est parfois utilisé dans la section alphabétique d'un thésaurus

- TG** Terme générique; le terme qui suit représente une notion ayant un sens plus large
- TGG** Terme générique (générique)
- TGP** Terme générique (partitif)
- TS** Terme spécifique; le terme qui suit représente une notion ayant un sens plus étroit
- TSG** Terme spécifique (générique)
- TSP** Terme spécifique (partitif)
- VA** Voir aussi; le terme qui suit est un terme associé, mais n'est ni un synonyme ou quasi-synonyme, ni un terme générique ou spécifique.

4.2 Des abréviations ayant un sens équivalent apparaissent aussi dans des thésaurus en d'autres langues.

Exemples :

Allemand

- D** Definition
- BS** Benutzen
- BF** Benutzt für
- SB** Spitzenbegriff
- OB** Oberbegriff
- OA** Oberbegriff (Abstraktionsrelation)
- SP** Verbandsbegriff (Bestandsrelation)
- UB** Unterbegriff
- UA** Unterbegriff (Abstraktionsrelation)
- TP** Teilbegriff (Bestandsrelation)
- VB** Verwandter Begriff

Anglais

- SN** Scope note
- USE** Use
- UF** Used for
- TT** Top term
- BT** Broader term
- BTG** Broader term (generic)
- BTP** Broader term (partitive)
- NT** Narrower term

NTG	Narrower term (generic)
NTP	Narrower term (partitive)
RT	Related term

4.3 Les abréviations données en 4.1 et 4.2 ont acquis le statut de conventions généralement reconnues et elles apparaissent dans de nombreux thésaurus publiés. Elles ont une valeur mnémotique évidente, mais elles sont aussi dépendantes de la langue. Si cette caractéristique est considérée comme suffisamment importante pour justifier l'utilisation d'un système neutre, on peut employer les symboles indépendants de la langue, établis par l'ISO et donnés dans l'annexe de la présente Norme internationale.

4.4 On applique aussi dans les exemples de la présente Norme internationale les conventions suivantes :

- a) les descripteurs sont imprimés en majuscules

Exemples :

VOITURES

ANIMAUX

- b) les synonymes sont imprimés en minuscules, sauf quand le synonyme est un nom propre demandant une initiale majuscule ou un sigle ou acronyme s'écrivant alors en majuscules

Exemples :

VOITURES
EP automobiles

ANIMAUX
EP faune

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
EP OMS

4.5 Il arrive qu'un terme composé soit réduit morphologiquement en ses composants qui sont alors des termes d'indexation (voir chapitre 7). Si la forme composée constitue pour les utilisateurs un point d'accès, on doit faire un renvoi du terme composé aux composants utilisés en combinaison.

Exemple :

extraction du charbon
EM CHARBON * EXTRACTION

5 Contrôle du vocabulaire

5.1 Il existe deux manières principales de réaliser le contrôle du vocabulaire dans un thésaurus :

- a) Certains termes ont une signification délibérément restreinte à des sens choisis. À la différence des termes d'un dictionnaire qui peuvent être suivis de plusieurs définitions

différentes liées à l'usage, chaque terme d'un thésaurus est généralement restreint à un seul de ses sens, celui qui se révèle le plus efficace pour le système d'indexation. La structure d'un thésaurus, notamment la présentation des relations hiérarchiques, indique souvent le sens choisi pour un terme. Si ce n'est pas suffisamment explicite, on doit ajouter au terme une note explicative. Cette note doit préciser le sens choisi et peut aussi indiquer l'exclusion des autres sens bien qu'ils soient reconnus dans la langue naturelle.

- b) Quand la même notion peut être exprimée par plusieurs synonymes, on doit choisir l'un d'entre eux comme descripteur (voir 3.5), qui sera le seul utilisé à l'indexation. Le renvoi au descripteur doit être fait à partir de tout synonyme qui pourrait servir de point d'accès à l'utilisateur.

5.2 D'autres moyens de réaliser le contrôle du vocabulaire sont examinés dans les sections suivantes. Ces dernières traitent de sujets tels que le choix de la forme singulier ou pluriel, le choix du descripteur dans une classe de synonymes et les limites dans lesquelles un terme composé doit être retenu dans sa forme précoordonnée ou séparé en ses composants exprimés chacun sous forme nominale et pouvant être employés séparément comme termes d'indexation.

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

6 Termes d'indexation

ISO 2788:1986

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/29534185-2850-45f6-b669-b0fbbcecd059/iso-2788-1986>

6.1 Généralités

6.1.1 Les notions représentées par les termes d'indexation appartiennent aux catégories générales suivantes :

- a) **Entités concrètes**

- 1) Objets et leurs parties physiques

Exemples :

OISEAUX

MEMBRES

MICROFORMES

RÉGIONS MONTAGNEUSES

- 2) Matériaux

Exemples :

ADHÉSIFS

CAOUTCHOUC

TITANE

- b) **Entités abstraites**

- 1) Actions et événements

Exemples :

GLACIATION
GOLF
COMMERCIALISATION

2) Entités abstraites et propriétés des objets, des matériaux ou des actions

Exemples :

ÉLASTICITÉ
INFORMATION
PERSONNALITÉ
VITESSE

3) Disciplines ou sciences

Exemples :

ARCHÉOLOGIE
CHIMIE

4) Unités de mesure

Exemples :

HERTZ
KILOMÈTRE

c) Entités individuelles ou «classes d'un seul individu» analogues à des noms propres

Exemples :

SRI LANKA
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

6.1.2 Le compilateur d'un thésaurus doit tenir compte de ces classes puisqu'elles peuvent affecter certaines des procédures considérées dans les sections suivantes, par exemple le choix du singulier ou du pluriel, ou servir de test à la validité d'une hiérarchie.

6.2 Forme des termes

6.2.1 Noms et locutions nominales

Il est préférable d'utiliser comme termes d'indexation des noms ou des locutions nominales. Les locutions nominales appartiennent à la catégorie des termes composés et se présentent sous deux formes :

a) **locutions adjectivales**

Exemple :

OISEAUX MARINS

Cette classe inclut également des termes composés en un seul mot qui peuvent être séparés morphologiquement en un nom et un modificateur ayant une fonction adjectivale.

Exemples :

FOOTBALL
MOTORWAYS

b) **locutions prépositionnelles**

Exemple :

HÔPITAUX POUR ENFANTS

Ces éléments d'un terme composé qui ont fonction de modificateur (voir b) de la note du 3.7) doivent être considérés comme des sources potentielles de termes supplémentaires dans un thésaurus. Quand le modificateur est un adjectif, le nom dont il dérive doit être le terme supplémentaire potentiel. Si ces termes sont acceptés comme descripteurs, le thésaurus doit montrer les relations réciproques entre le terme supplémentaire et le terme composé (voir 7.4).

Exemples :

a) OISEAUX MARINS
VA MERS
MERS
VA OISEAUX MARINS

b) HÔPITAUX POUR ENFANTS
VA ENFANTS
ENFANTS
VA HÔPITAUX POUR ENFANTS

6.2.2 Adjectifs

6.2.2.1 Les adjectifs employés seuls peuvent exister dans un langage d'indexation, dans les circonstances spéciales étudiées ci-après, mais leur emploi doit être évité autant que possible.

6.2.2.2 Des adjectifs peuvent être acceptés seuls dans un index ou un thésaurus dans les circonstances suivantes :

a) en travaillant dans une langue où l'adjectif précède généralement le nom qu'il qualifie, l'utilisateur peut être dirigé, pour des raisons économiques, d'un nom à un adjectif qui set de premier composant à plusieurs termes composés. Par exemple, un renvoi pourra être fait de «France» (le nom) à «French» (l'adjectif) si le langage d'indexation contient plusieurs termes tels que «French art», «French language», «French literature», «French wines». Cela s'applique plus particulièrement quand le nom et l'adjectif dont il dérive diffèrent grandement dans leur orthographe, par exemple France/French, Sea/Marine;

b) dans les langues où l'adjectif suit le nom qu'il qualifie, un renvoi peut être fait d'un adjectif à une ou plusieurs locutions nominales contenant l'adjectif. Un index en français, par exemple, peut comprendre des renvois d'un adjectif comme «pasteurisé» à des termes composés comme «crème pasteurisée», «lait pasteurisés», «produits pasteurisés».

6.2.3 Adverbes

Des adverbes tels que «très» ou «grandement» ne doivent jamais être employés comme termes d'indexation. Une expression commençant par un adverbe ne doit pas être acceptée comme terme d'indexation sauf si elle a acquis un sens spécial dans un langage technique.

Exemple :

TRÈS HAUTE FRÉQUENCE

6.2.4 Verbes

Les verbes à l'infinitif ou au participe ne doivent pas être employés seuls comme termes d'indexation. Les activités doivent être représentées par des noms ou des noms verbaux.

Exemples :

CUISINE (et non pas «cuisiner»)

DISTILLATION (et non pas «distiller»)

6.2.5 Abréviations et acronymes

Les abréviations et acronymes ne doivent pas être employés comme descripteurs sauf s'ils sont largement répandus et immédiatement compréhensibles dans le domaine couvert par le thésaurus. Un certain nombre d'abréviations ou d'acronymes sont des homographes et la forme complète doit donc servir de descripteur avec un renvoi réciproque à partir de la forme abrégée.

Exemples :

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
EP OMS

OMS
EM ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Certains sigles ou acronymes peuvent être choisis comme descripteurs si leur usage est largement répandu et si la forme entière est rarement utilisée ou même ignorée. Il est quand même nécessaire d'établir des relations réciproques entre la forme entière et la forme abrégée.

Exemples :

UNESCO
EP United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
EM UNESCO

6.3 Choix de la forme singulier ou pluriel

6.3.1 Dans les langues où il existe une distinction entre le singulier et le pluriel, la décision d'adopter une forme ou l'autre pour les termes d'indexation est susceptible d'être affectée par les facteurs suivants :

a) indexation pré-coordonnée ou post-coordonnée

Dans un index pré-coordonné les termes choisis dans un thésaurus sont organisés en entrées d'index de telle sorte que l'ensemble de l'entrée exprime le sujet sous forme résumée. Les relations entre les termes peuvent se faire de différentes manières, par exemple selon l'ordre des mots ou le choix d'une typographie ou d'une ponctuation spéciales. Dans certains systèmes, les termes peuvent être organisés en phrases liées par des prépositions ou d'autres auxiliaires. Dans ces cas, le sens ou la compréhensibilité de l'entrée d'index peuvent être affectés par l'emploi du singulier ou du pluriel. Cela ne s'applique pas à un système post-coordonné dans lequel les termes sont assignés à un document comme clés de recherche indépendantes, sans indiquer leurs relations.

b) facteurs culturels

Les organismes des différents pays tendent à respecter des traditions différentes au sujet de l'emploi du singulier ou du pluriel. Dans les pays anglophones, par exemple, les termes peuvent être exprimés au singulier ou au pluriel selon des facteurs considérés comme ci-après (voir 6.3.2). Les indexeurs d'autres communautés linguistiques, par exemple les Français ou les Allemands, ont tendance à préférer le singulier quand c'est possible, de sorte que l'utilisateur peut se servir du thésaurus ou de l'index comme d'un dictionnaire. Dans ce cas, cependant, on voit apparaître des exceptions à la règle pour des raisons pragmatiques dépendant par exemple du type de système employé [voir 6.3.1 a)], ou du besoin occasionnel d'éviter l'ambiguïté quand la forme singulier peut se rapporter à plusieurs notions, l'une d'entre elles pouvant être distinguée en l'exprimant au pluriel.

6.3.2 Dans les organismes où l'on peut adopter le singulier ou le pluriel pour un terme, le choix entre les deux formes dépend en général du type de notion que le terme exprime. Comme précisé auparavant (voir 6.1.1), on peut diviser les termes entre ceux qui représentent des entités concrètes et ceux qui représentent des notions abstraites. Ces deux classes sont étudiées séparément dans les sections suivantes.

6.3.2.1 Les termes qui représentent des entités concrètes peuvent se subdiviser en deux catégories :

a) termes représentant des entités dénombrables. Ce sont des noms d'objets que l'on peut soumettre à la question «how many?» mais non «how much?». On doit les exprimer au pluriel.

Exemples :

DOCUMENTS

PINGUINS

PARTIS POLITIQUES

FENÊTRES

On réserve normalement un traitement spécial aux noms des parties du corps. Il faut les exprimer au pluriel quand il en existe plus d'une dans un organisme normalement constitué, et au singulier s'il n'y en a qu'une.

Exemples :

OREILLES *mais* SYSTÈME DIGESTIF
 MAINS TÊTE
 POUMONS NEZ

b) termes représentant des entités non dénombrables, comme les noms de matériaux ou de substances que l'on peut soumettre à la question «how much?» mais non «how many?». On doit les exprimer au singulier.

Exemples :

PEINTURE
 QUARTZ
 VAPEUR

Si l'ensemble des utilisateurs d'un index considère un matériau ou une substance comme une classe comprenant plusieurs membres, la classe doit être exprimée au pluriel.

Exemples :

PLASTIQUES
 POISONS

6.3.2.2 Les noms de notions abstraites, par exemple phénomènes, propriétés, systèmes de croyance, activités et disciplines, doivent être exprimés au singulier.

Exemples :

Entités abstraites et phénomènes : PERSONNALITÉ, HIVER
 Propriétés : FRAGILITÉ, OPACITÉ, SOLUBILITÉ
 Systèmes de croyance : CATHOLICISME, SHINTOISME
 Activités : COUPAGE, IMMIGRATION, RESPIRATION
 Discipline : PHYSIQUE, SOCIOLOGIE

Quand on peut considérer une notion abstraite comme une classe comprenant plusieurs membres, on doit exprimer au pluriel le terme représentant la classe.

Exemples :

RÉACTIONS CHIMIQUES
 SCIENCES PHYSIQUES
 ENSEMBLES

6.3.3 Quand les formes singulier et pluriel d'un terme se rapportent à des notions différentes, elles peuvent être incluses toutes les deux dans le thésaurus. Si nécessaire, la distinction doit être indiquée par un qualificatif.

Exemples :

BOIS (matériau)
 BOIS (surface boisée)

Il faut noter que le qualificatif fait partie intégrante du terme et ne constitue pas une note explicative (voir aussi 6.6).

6.3.4 Quand l'orthographe du pluriel diffère de celle du singulier à un point tel qu'ils figureraient loin l'un de l'autre dans un classement alphabétique, il faudra faire un renvoi entre les deux.

Exemple anglais :

mouse **USE** MICE

6.4 Homographes ou polysèmes

Les homographes ou les polysèmes (parfois appelés par le terme plus large "homonymes") sont des mots qui comportent la même chaîne de caractère mais qui ont des sens différents.

Exemple :

GRUE peut désigner un oiseau ou un appareil de levage

Quand on rencontre des homographes dans l'indexation, chacun doit être complété par un qualificatif. Le terme d'indexation doit être distingué de son qualificatif soit par sa typographie, soit en employant des parenthèses. Le qualificatif ne sert pas de note explicative (voir 6.6) et l'on doit considérer le terme et son qualificatif comme un descripteur.

Exemples :

GRUES (oiseaux)
 GRUES (appareils de levage)

6.5 Choix des termes

6.5.1 Orthographe

On devra adopter l'orthographe la plus répandue. S'il existe des variantes communément répandues, elles doivent être entrées dans le thésaurus avec un renvoi vers le terme choisi comme descripteur.

Exemple :

PHANTASME
EM FANTASME

Quand c'est possible, l'orthographe doit suivre la pratique d'un dictionnaire ou d'un glossaire bien reconnu. Si l'on doit faire un choix pour des raisons culturelles, par exemple entre les orthographes américaine et anglaise, le choix doit être donné dans l'introduction et l'on doit s'y tenir dans tout le thésaurus.

6.5.2 Mots d'emprunt et traduction de mots d'emprunt

On rencontre parfois des termes empruntés à d'autres langues qui sont devenus d'usage courant. Dans ce cas, ils doivent être incorporés au thésaurus. Quand un terme d'emprunt et sa traduction putative coexistent, si le terme d'emprunt est plus largement accepté, il devra être considéré comme descripteur, mais si la traduction devient courante, elle devra être prise comme descripteur. On établira des renvois entre descripteurs et non-descripteurs.

Exemple :

software
EM LOGICIEL

LOGICIEL
EP software

6.5.3 Translittération

Si l'on doit translittérer des termes de langues ayant un alphabet différent, on doit suivre autant que possible les procédures décrites dans les Normes internationales correspondantes.

6.5.4 Argot et jargons

On peut trouver des termes appartenant à un argot ou un jargon dans les circonstances suivantes :

a) Une nouvelle notion est exprimée par un terme provenant d'une culture ou d'un groupe social particuliers, et il n'existe aucune alternative communément acceptée. Le terme d'argot ou de jargon doit alors être accepté comme terme d'indexation.

Exemple :

LOUBARD

b) Un terme d'argot ou de jargon est une alternative à un terme existant et courant. Le terme courant doit alors être pris comme descripteur et le terme de jargon entré comme synonyme s'il est bien reconnu et peut servir de point d'accès à l'utilisateur.

Exemple :

TÊTE DE PUIITS
EP Arbre de Noël

Arbre de Noël
EM TÊTE DE PUIITS

6.5.5 Noms communs et noms commerciaux

Un produit est souvent connu sous un nom de marque largement répandu. Quand il existe aussi un nom commun, il doit être adopté comme descripteur et le nom de marque doit être admis comme non-descripteur s'il peut servir de point d'accès à l'utilisateur.

Exemple :

AUTOUCUISEUR
EP Cocotte minute

Cocotte minute
EM AUTOUCUISEUR

6.5.6 Noms courants et noms scientifiques

Quand un terme courant et un terme scientifique se rapportent à la même notion, on doit préférer la forme à laquelle songera l'utilisateur. Par exemple, le terme «pingouins» doit être choisi comme descripteur dans un index général, mais son équivalent scientifique «sphénisque» peut être préféré dans un index zoologique. Dans ce cas, on doit faire des renvois.

6.5.7 Noms de lieu

Les noms de pays ou de régions géographiques varient parfois d'une langue à une autre. Des variantes se rapportant au même lieu apparaissent aussi dans la même communauté linguistique pour les raisons suivantes :

a) un nom officiel et une variante courante sont indifféremment employés

Exemple :

HOLLANDE ou PAYS-BAS

b) la forme originale et sa traduction coexistent

NOUVELLE-ORLÉANS ou NEW ORLEANS

En règle générale, le nom le plus familier aux usagers du thésaurus sera désigné comme descripteur. Toutes choses égales par ailleurs, la préférence devra être donnée à la forme officielle plutôt qu'au terme populaire. On doit établir dans ce cas des renvois réciproques.

Exemple :

PAYS-BAS
EP Hollande

Hollande
EM PAYS-BAS

6.5.8 Noms propres d'institutions ou de personnes

Ces noms sont fréquemment exclus d'un thésaurus. Quand ils sont inclus, la forme du nom doit être choisie selon une pratique reconnue en catalogage. Ces noms peuvent parfois varier selon leur origine, auquel cas les principes suivants doivent être appliqués :

a) Les noms d'institutions locales ou nationales qui publient des périodiques ou des comptes rendus en une seule langue, doivent être enregistrés dans leur forme originale. S'il existe aussi une forme traduite, elle doit être désignée comme non-descripteur.